

**-REUNION du Bureau du 30 janvier 2023
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 14h30 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. GINET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET ARRETE DU PLU DE CHARNOZ-SUR-AIN

La présentation du projet de PLU indique qu'il s'inscrit dans le calibrage du SCoT puisqu'il envisage la réalisation d'environ 50 logements pour une croissance d'environ 120 habitants, sans extension de l'enveloppe urbaine.

Une analyse fine du tissu urbain a été réalisée pour identifier les potentialités par secteur pour le développement résidentiel de la commune sur lesquelles persiste une forte rétention foncière. La volonté de recentrer l'urbanisation en empêchant le mitage du territoire, de limiter les déplacements, de rentabiliser les équipements, de préserver les architectures et morphologies urbaines est clairement affichée. Il s'agit donc de maintenir voire de renforcer au centre-village le développement résidentiel, les commerces et équipements publics existants conformément aux objectifs et préconisations du SCoT.

Cependant, les membres du Bureau souhaitent un complément du projet de PLU en matière de transition énergétique et de prise en compte des enjeux en termes de changements climatiques dans les futures opérations d'aménagement et d'urbanisme, enjeux par ailleurs rappelés dans le rapport de présentation.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

► PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le président présente aux membres du Bureau les orientations budgétaires 2023. Il explique qu'au vu du déficit structurel en fonctionnement et de la diminution du report excédentaire chaque année, il faut envisager une augmentation de la contribution par habitant. Pour rappel, celle-ci est égale à 1€ depuis 2014.

Il fournit des explications sur les dépenses à venir et la nécessité pour le bon fonctionnement du syndicat mixte de pouvoir avoir un budget plus conséquent. En effet, le syndicat mixte devra se mettre en règle avec les nouvelles réglementations imposées par la loi, comme par exemple le suivi de la mise en œuvre du ZAN. Il indique qu'il faudra se doter d'un outil, mais qu'aucune aide de l'Etat n'est à ce stade prévue. Aussi, des dépenses en besoin humains et financiers seront à prévoir pour les 2 années à venir, notamment pour la révision du SCoT à venir.

Après échanges, les membres du Bureau s'accordent sur l'augmentation de la contribution à 1,30 € par habitant.

Il est prévu que le président rencontre les présidents des quatre communautés de communes afin de les en informer et d'en discuter avec eux.

► POINT INFORMATION

Le président rappelle que le 22 juin 2021 un arrêté a été pris pour lancer la modification N°1 du SCoT, ainsi qu'une délibération définissant les modalités de la concertation publique préalable à cette modification qui s'est déroulée du 26 novembre 2021 au 26 février 2022. Dans ce cadre, deux réunions publiques préalables se sont tenues fin 2021. A la suite de cette concertation publique préalable, a eu lieu du 20 septembre à 22 octobre 2022 l'enquête publique durant laquelle mille cinq cents contributions ont été reçues. Le Commissaire enquêteur, Jean-Lou BEUCHOT a rendu ses conclusions qui sont favorables sans réserve à la modification n°1 du SCoT.

Il rappelle que les remarques les plus pertinentes ont été intégrées soit dans le DOO modifié, soit dans le rapport de présentation du SCoT. Ces documents ont été présentés lors du précédent Bureau du 9 décembre 2022. Concernant les avis des PPA, ils ont été ajoutés et une présentation sera faite par Olivier PREMILLIEU des modifications apportées entre l'enquête publique et l'approbation du SCoT.

Il informe les membres du Bureau que des discussions sont toujours en cours avec EDF sur la surveillance de la gestion de l'eau, sur l'impact de l'hébergement et des transports publics en vue de l'implantation des paires d'EPR.

Il indique qu'il ira à la rencontre de la commune de St Romain-de-Jalionas afin de discuter suite à l'avis défavorable que celle-ci a rendu, en leur expliquant que l'avis d'implantation de nouvelles paires d'EPR a été rendu au niveau national.

Intervention de Valérie POMMAZ :

Valérie POMMAZ revient sur la présentation faite par la CNR lors du conseil syndical du 13 décembre 2022 et s'étonne que le point kilométrique soit déjà déterminé. Le président explique que la CNR a choisi ce point kilométrique car cet ouvrage ne peut se situer à aucun autre endroit car c'est précisément le lieu où la chute d'eau est la plus importante. La CNR va commencer des études techniques préalables et présentera le projet à l'Etat par la suite qui devra valider le projet. Une procédure de concertation publique doit par ailleurs être organisée.

Le président évoque le courrier envoyé en mars au préfet de région pour le projet d'implantation des plateformes ferroviaires sur la commune d'Ambronay et la réponse de celui-ci reçue en août 2022. Il propose n'ayant pas eu de contact en automne dernier comme cela était évoqué dans ledit courrier, de le relancer à ce sujet. Les membres du Bureau approuvent cette proposition.

Le président rappelle la tenue du prochain Conseil syndical, **le lundi 06 février à 18h00.**

La séance est levée à 16h00.